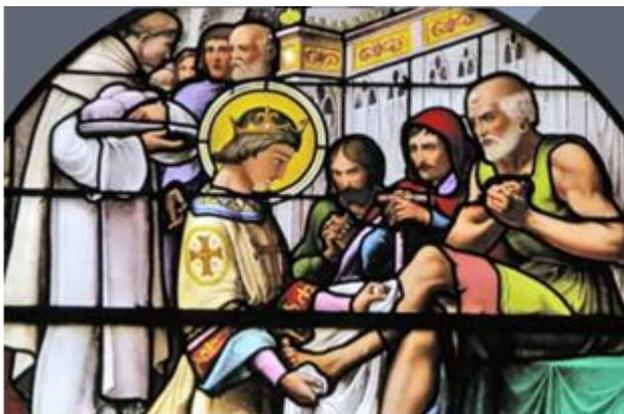


2014 CIOFS Programme de Formation Permanent

Thème VI : Saint Louis, la Bonne Nouvelle est annoncée aux pauvres¹



« Si je dépense quelques fois beaucoup d'argent, j'aime mieux le faire en aumônes pour l'amour de Dieu que pour mes frivolités ou choses mondaines » (*Saint Louis à son ami Joinville*).

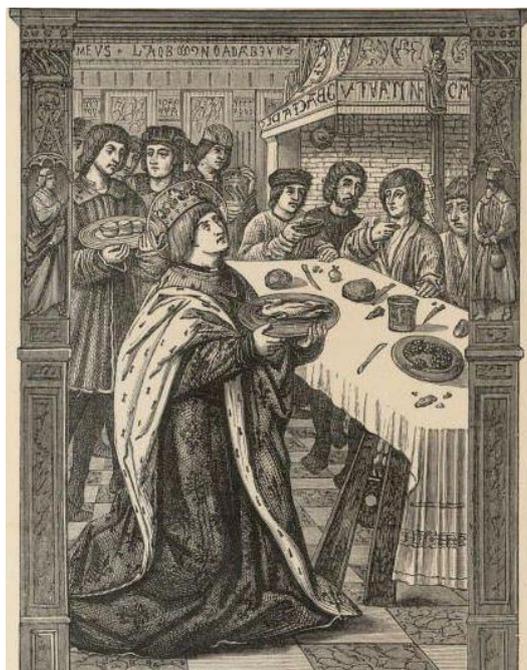
« Cher fils, je t'enseigne que tu aies le cœur compatissant envers les pauvres et envers tous ceux que tu considèreras comme souffrant de cœur ou de corps, et selon ton pouvoir soulage-les volontiers de soutien moral ou d'aumônes. » (*Enseignements de saint Louis à son fils Philippe*).

son fils Philippe).

ECLAIRAGE HISTORIQUE : « SAINT LOUIS ET SON AMOUR DES PAUVRES »

Au Palais royal de Paris, une salle est réservée aux plus miséreux ; chaque jour on y sert à manger à qui veut venir. Les jours de fêtes ils sont là près de deux cents, de tous âges, de tous sexes, pas bien agréables à voir avec leurs vêtements déchirés, si sales et puants que le réfectoire en sent mauvais et que les gardes du palais en étaient tout offusqués. Qu'importe ! Le roi vient en personne, très souvent, assister au repas de « messieurs les pauvres ». Il passe entre les tables, s'intéresse à la plaie de l'un qu'il signale à son médecin, écoutant les doléances d'un autre, ordonnant à un serviteur d'aider à manger un troisième. Les mercredis et vendredis toute l'année, il faisait venir treize parmi les plus pauvres et leur donnait à manger lui-même. Chaque jour, il en appelait trois parmi ceux dont l'aspect était humainement le plus répugnant, pour manger à une table tout près de lui. Même les lépreux, dont tout le monde redoute la contagion, ne le rebutent pas. À l'abbaye de Royaumont qu'il a fondée, il visite souvent l'infirmerie quand il y a des malades, surtout les lépreux. Dans le plus déshérité des hommes, il y a Jésus. Louis le sait et ne l'oublia jamais.

Après la mort de Saint Louis, l'Eglise a ouvert un procès de canonisation et mené une longue enquête. Soixante-sept miracles de guérison ont été retenus. L'essentiel des miracles se passe à Saint-Denis auprès du tombeau. Une foule de malades, d'infirmes, d'estropiés, de mendiants se presse autour du tombeau, le touchant, se couchant dessus : une forte majorité des miraculés sont des gens modestes ou pauvres, qui doivent travailler de leurs mains ou qui sont acculés à la pauvreté ou même à la mendicité. Parfois on souligne que leur guérison leur a permis d'échapper à l'indigence.



¹ Dossier préparé par Michèle Altmeyer, OFS. Edité par Fr. Amando Trujillo Cano, TOR.

ECLAIRAGE PASTORAL : « LA BONNE NOUVELLE EST ANNONCÉE AUX PAUVRES »

La foi, pour Louis, n'est pas abstraite, aimer le Christ, c'est le suivre, c'est aimer en lui tout homme. La foi influence son comportement et règle tous ses actes, d'où sa générosité. C'est ainsi qu'au quotidien il vit dans une grande frugalité, vêtu modestement lorsque l'exercice de sa charge ne l'oblige pas à revêtir les habits officiels dus à son rang. À sa table, il reçoit volontiers saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, tous deux des géants quant à la science et à la sagesse, grands théologiens et frères mendiants dominicain et franciscain. Avec la même simplicité et aisance, il reçoit chaque jour à sa table des pauvres. Louis veut conformer sa vie au Christ pauvre et crucifié.

Un jour qu'on lui demande quel saint il admire plus que tout autre, il répond : « Saint François d'Assise, le saint joyeux et doux, parce qu'il aima plus que tout la pauvreté ! »

Relisons nos CG art. 15.3 : « Les Franciscains séculiers s'efforceront de réduire leurs besoins personnels pour pouvoir mieux partager leurs biens spirituels et matériels avec les frères, surtout avec les plus démunis. Ils rendront grâce à Dieu pour les biens reçus, et ils en useront comme de bons gérants et non comme des propriétaires. Ils prendront fermement position contre la mentalité de consommation et contre les idéologies et les pratiques qui donnent à la richesse matérielle priorité sur les valeurs humaines et religieuses et qui permettent l'exploitation de l'homme. » Et art. 19.2 : « Par esprit de minorité, ils feront un choix préférentiel pour les pauvres et les marginaux, qu'il s'agisse d'individus, de catégories de personnes ou d'un peuple entier. Ils collaboreront à la suppression de la marginalisation et de toutes les formes de pauvreté, conséquences du manque d'efficacité et de l'injustice ».

DE SAINT LOUIS À AUJOURD'HUI...



Temps de partage : voici quelques questions, pour nous aider à échanger.

En mission

Jésus en voyant les foules, fut saisi de compassion envers elles parce qu'elles étaient désemparées et abattues comme des brebis sans berger (Mt 9, 36). Tant de personnes de nos jours sont désemparées et abattues et attendent l'Église, nous attendent. Comment en Fraternité pouvons-nous les rejoindre ? Comment partager avec elles l'expérience de la foi, de l'amour de Dieu, de la rencontre avec

Jésus ?

Conversion et partage

Nous voyons tant de pauvreté et de solitude dans le monde d'aujourd'hui. Tant de personnes nous demandent d'être le signe de la bonté et de la miséricorde du Seigneur. Devant tant d'attentes, nous courons le risque de nous effrayer et de nous replier sur nous-même dans une attitude de peur et de défense. Comment ordonner notre vie pour accompagner ces frères ? Quelles initiatives oserons-nous prendre pour toucher la chair souffrante du Christ dans le peuple (cf. *Exhort. ap. Evangelii gaudium*, 24) ?

Comment vivre concrètement l'Art. 12.2 des CG : « Ils assumeront, avec une sereine fermeté, le risque de choix courageux dans la vie sociale. » ?

VIVRE LE CONCILE VATICAN II

Les biens de la terre sont destinés à tous les hommes



Dieu a destiné la terre et tout ce qu'elle contient à l'usage de tous les hommes et de tous les peuples, en sorte que les biens de la création doivent équitablement affluer entre les mains de tous, selon la règle de la justice, inséparable de la charité. Quelles que soient les formes de la propriété, adaptées aux légitimes institutions des peuples, selon des circonstances diverses et changeantes, on doit toujours tenir compte de cette destination universelle des biens. C'est pourquoi l'homme, dans l'usage qu'il en fait, ne doit jamais tenir les choses qu'il possède

légitimement comme n'appartenant qu'à lui, mais les regarder aussi comme communes : en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui, mais aussi aux autres. D'ailleurs, tous les hommes ont le droit d'avoir une part suffisante de biens pour eux-mêmes et leur famille. C'est ce qu'ont pensé les Pères et les docteurs de l'Eglise qui enseignaient que l'on est tenu d'aider les pauvres, et pas seulement au moyen de son superflu. (...) Devant un si grand nombre d'affamés de par le monde, le Concile insiste auprès de tous et auprès des autorités pour qu'ils se souviennent de ce mot des Pères: "Donne à manger à celui qui meurt de faim car, si tu ne lui as pas donné à manger, tu l'as tué"; et que, selon les possibilités de chacun, ils partagent et emploient vraiment leurs biens en procurant avant tout aux individus et aux peuples les moyens qui leur permettront de s'aider eux-mêmes et de se développer. (*Gaudium et spes, L'Eglise dans le monde de ce temps, § 69.1*)

VIVRE L'EVANGILE

Servir le Christ dans les pauvres (Mt 25, 31-46)

« Quand le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, et tous les anges avec lui, alors il siégera sur son trône de gloire. Toutes les nations seront rassemblées devant lui ; il séparera les hommes les uns des autres, comme le berger sépare les brebis des boucs : il placera les brebis à sa droite, et les boucs à gauche. Alors le Roi dira à ceux qui seront à sa droite : "Venez, les bénis de mon Père, recevez en héritage le Royaume préparé pour vous depuis la fondation du monde. Car j'avais faim, et vous m'avez donné à manger ; j'avais soif, et vous m'avez donné à boire ; j'étais un étranger, et vous m'avez accueilli ; j'étais nu, et vous m'avez habillé ; j'étais malade, et vous m'avez visité ; j'étais en prison, et vous êtes venus jusqu'à moi !"

Alors les justes lui répondront : "Seigneur, quand est-ce que nous t'avons vu...? tu avais donc faim, et nous t'avons nourri ? tu avais soif, et nous t'avons donné à boire ? tu étais un étranger, et nous t'avons accueilli ? tu étais nu et nous t'avons habillé ? tu étais malade ou en prison... Quand sommes-nous venus jusqu'à toi ?" Et le Roi leur répondra : "Amen, je vous le dis : chaque fois que vous l'avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait."

Alors il dira à ceux qui seront à sa gauche : "Allez-vous-en loin de moi, vous les maudits, dans le feu éternel préparé pour le diable et ses anges. Car j'avais faim, et vous ne m'avez pas donné à manger ; j'avais soif, et vous ne m'avez pas donné à boire ; j'étais un étranger, et vous ne m'avez pas accueilli ; j'étais nu, et vous ne m'avez pas habillé ; j'étais malade et en prison, et vous ne m'avez pas visité. ... Amen, je vous le dis : chaque fois que vous ne l'avez pas fait à l'un de ces plus petits, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait." Et ils s'en iront, ceux-ci au châtement éternel, et les justes, à la vie éternelle. »